



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-06-01

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2022

Le neuf juin deux mil vingt et deux, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le trois juin deux mil vingt et deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

**Etaient présents :** Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Anthony PEIGNON (visio), Laura LUSSEAU.

**Absents excusés :** Sophie AUGER, Marie-Sandrine GIRARD, Karine OLIVIER, Éric CATHELINEAU

**Absents non excusés :** Annie MARSAULT, Patrice NIVault, Karine MORIN

**Secrétaire de séance :** M.F TALINEAU, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 mai 2022

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 mai 2022, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

*Arrivée de Messieurs POUBLANC et CLISSON. L'Assemblée compte désormais 15 votants.*

### Intervention du conseiller numérique, Ugo DORAIN, pour évoquer la cybercriminalité

Ugo DORAIN projette un powerpoint sur les différentes attaques vécues par des collectivités, qui ont été bloquées dans leur fonctionnement des services municipaux. Il évoque des chiffres concrets et les coûts de remise en service, après une attaque.

Les élus sont invités à effectuer un exercice sur les mails frauduleux, pour continuer cette sensibilisation.

### INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « Habitat-Agriculture-PLUI », détaille les derniers dossiers, à savoir la fin des travaux du Presbytère et une prochaine rencontre avec Atlantic Immobilière, au sujet de la construction des 4 logements sociaux, au lotissement des Chaumes.

Monsieur le Maire, pour le compte de Sophie AUGER, référente à la commission « Affaires sociales », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir les manifestations « octobre rose » et « semaine bleue » qui s'organisent petit à petit.

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Voirie-Bâtiments-Cimetière », apporte un complément d'informations sur la pose du PATA (pastillages sur la voirie communale à divers endroits) et les 14 tonnes qui ont été éparpillés principalement sur SOUTIERS, sur le total annuel prévu de 17 tonnes.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-06-01

### INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Il évoque un accident sans gravité d'une administrée, qui a glissé avec sa voiturette, sur un excédent de gravillons, déversé à tort par l'entreprise. Le défaut de panneaux de signalisation rend responsable l'entreprise intervenante et décharge la Municipalité.

Monsieur le Maire évoque l'aménagement provisoire pour la sécurisation au lieu-dit du Poirier, où un administré a fauté (oubli de marquer le stop).

Monsieur le Maire rappelle certaines règles, dans l'utilisation d'un espace public, pour la sécurité de tous. Il évoque le fait que la gendarmerie pourrait réaliser de nouveaux contrôles, pour faire respecter la nouvelle signalétique du Poirier

Pascal POUBLANC, référent à la commission « Environnement-Développement Durable », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir une réunion sur le PNR (parc national régional) programmée le 14 juin, à Vouhé, Monsieur le Maire ajoute que le dossier de subvention « Nature et Transitions » (délibération n° 2022-05-12 du 5 mai 2022) sera étudié, en commission plénière à la Région, courant septembre prochain.

### INSTANCES : Règlement intérieur du restaurant scolaire

Le règlement intérieur du restaurant scolaire a été voté lors du conseil municipal du 2 juillet 2020. Les tarifs des repas sont les suivants :

- ✓ 2,70 euros pour un enfant en repas réguliers,
- ✓ 3,80 euros pour un enfant en repas irréguliers,
- ✓ 5,50 euros pour un adulte ou encadrant.

L'augmentation moyenne du coût d'achat des matières premières alimentaires est de 10 % à 15 %, depuis le début de l'année (source : Association des Maires de France).

Après discussion, le bureau municipal propose de répercuter une part de l'augmentation des coûts sur le prix tarifé aux familles, à savoir 10 centimes par repas consommé, soit une augmentation proposée de 3,7 %.

Ainsi, les tarifs des repas proposés sont les suivants :

- ✓ 2,80 euros pour un enfant en repas réguliers,
- ✓ 3,90 euros pour un enfant en repas irréguliers,
- ✓ 5,60 euros pour un adulte ou encadrant.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la révision des tarifs des repas servis au restaurant scolaire, à compter de la rentrée 2022/2023, telle que décrit ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-06-01

### INSTANCES : Mode de publication des actes administratifs

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions, arrêtés) entrent en vigueur, dès qu'ils sont portés à la connaissance du public, par voie de notification ou par publication, après transmission au contrôle de légalité (Préfecture).

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération, avec deux possibilités :

- 1) en format papier,
- 2) par voie électronique, par le site internet communal.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le mode de publication des actes administratifs, au format papier, avec :

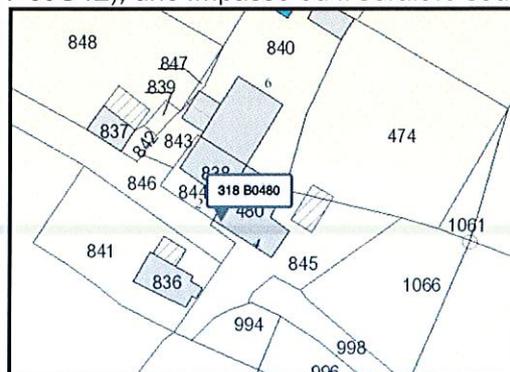
- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

de se prononcer sur le mode de publication des actes administratifs, au format électronique, avec :

- 0 voix « pour »,
- 15 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### VOIRIE : Cession d'une parcelle communale- La Pinière du Haut - Soutiers

Dernièrement, un habitant du village la Pinière du Haut, sur la commune déléguée de Soutiers, a sollicité les services de la mairie, pour acheter une partie de route communale 318B0846 (de la parcelle 845 jusqu'à l'angle des parcelles 837 et 842), une impasse où il serait le seul utilisateur.



La commission communale « Voirie-Bâtiment-Cimetière » a vérifié les informations sur place, en prenant attache auprès du requérant. La parcelle 318B843 appartient à un tiers, dont l'accord est nécessaire, avant éventuelle autorisation de la commune. De plus, un arrangement entre ces deux personnes est en cours pour ladite parcelle.

Il vous est demandé de vous prononcer sur les modalités de cession de la parcelle cadastrée 318B0846, sur la commune de Soutiers, à Thierry et Audrey BONNIN :

1. La vente se fera après bornage à la charge de l'acquéreur, selon les limites définies ci-dessus.
2. La vente du chemin se fera si et seulement si, Mathieu MACOIN et Cynthia GUÉRIN donnent leur accord pour la cession de la parcelle 318B0843. A ce jour, la signature se programme chez le notaire.
3. La vente se fera si Mathieu MACOIN et Cynthia GUERIN donnent leur accord de principe pour la cession du chemin. La vente se fera pour l'euro symbolique. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-06-01

### VOIRIE : Cession d'une parcelle communale- La Pinière du Haut - Soutiers (suite)

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cession de la parcelle 318B0846, sur la commune de Soutiers, telles que décrites ci-avant, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### VOIRIE : Cessions parcelles - La Russillère - Soutiers

Le bureau municipal a été sollicité, par un administré de Soutiers, au village La Russillère, pour un échange de divers terrains, à l'euro symbolique, acté oralement avec la mandature précédente de la commune de Soutiers.

Le bureau municipal a donc sollicité, par écrit les différents habitants concernés dans ce village, pour authentifier les accords oraux déjà échangés.

Concernant les acquisitions futures, par la commune, les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la Municipalité.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cession des parcelles 318B1020 et 318B1027, sur la commune de Soutiers, avec validation de la redistribution parcellaire évoquée ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### VOIRIE : Acquisition parcelle - L'Aumônerie - Saint-Pardoux

Deux parcelles privées, qui apparaissent comme possible réserve constructible, normées 1AUH et 2AUH au PLUi, pourraient constituer une acquisition foncière utile à la Municipalité, dans le cadre de l'aménagement urbain de la commune.

Le bureau municipal a pris attache auprès des 4 propriétaires concernés, avec les propositions d'acquisition suivantes :

Référence cadastrale	Zonage	Contenance estimée en m <sup>2</sup>	Prix estimé au m <sup>2</sup>	Prix proposé
AC 0112	1AUHA	9 534	3,50	33 369,00
	2AUHA	5 801	1,00	5 801,00
	A	59	0,15	9,00
<b>COÛT TOTAL ACQUISITION PARCELLE AC 0112</b>				<b>39 179,00</b>

Référence cadastrale	Zonage	Contenance estimée en m <sup>2</sup>	Prix estimé au m <sup>2</sup>	Prix proposé
AC 0123	2AUHA	3 770	1,00	3 770,00
	A	11 122	0,15	1 668,00
<b>COÛT TOTAL ACQUISITION PARCELLE AC 0123</b>				<b>5 438,00</b>



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-06-01

### VOIRIE : Acquisition parcelle – L'Aumônerie – Saint-Pardoux (suite)

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cession des parcelles AC 0112 et AC 0123, pour une dépense totale d'acquisition d'un montant de 44 617,00 euros, sur la commune déléguée de Saint-Pardoux, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### VOIRIE : Travaux de rénovation de l'éclairage public et travaux d'effacement de réseau

Un programme de travaux de rénovation de l'éclairage public et d'effacement de réseau pourrait être engagé sur la commune et se détaille de la façon suivante :

Réseaux	Montant des travaux (HT)	Part des subventions	Montant (HT) revenant à chaque partie		
			SIEDS	ORANGE	Commune
Electrique (Tranche n°01)	136 151,00 €	55%	75 000,00 €	- €	61 151,00 €
Electrique (Tranche n°02)	125 450,00 €	60%	75 000,00 €	- €	50 450,00 €
Communication électronique	29 445,00 €	36%	- €	10 627,00 €	18 818,00 €
Eclairage public (Tranche n°01)	24 872,08 €	39%	9 660,00 €	- €	15 212,08 €
Eclairage public (Tranche n°02)	36 872,24 €	26%	9 660,00 €	- €	27 212,24 €
<b>Total</b>	<b>352 790,32 €</b>	<b>51%</b>	<b>169 320,00 €</b>	<b>10 627,00 €</b>	<b>172 843,32 €</b>

Monsieur le Maire évoque le détail précis des travaux d'enfouissement de réseaux, de distribution d'électricité et les divers échanges avec les concessionnaires concernés.

La tranche 1, réalisée sur l'année 2023, concerne la route de Parthenay, avec l'enfouissement des réseaux cuivre et électrique et des réseaux haute tension. 13 candélabres d'éclairage public seront installés, distancés de 40 mètres entre chaque poteau.

Pour l'année 2024, la tranche 2 des travaux couvre les rues des chaumes, du potet et des Boisselées, avec l'enfouissement des réseaux électriques, cuivre et fibre. Pour l'éclairage public, 14 candélabres seraient posés.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le montage technique des travaux, pour les deux tranches et de se prononcer sur ses modalités de financement détaillées ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



St-Pardoux-Soutiers

▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2022-06-01

**TRAVAUX : Dossier de consultation des entreprises – Maison des Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire évoque le détail du projet de construction de la Maison des Assistantes Maternelles.



Monsieur le Maire présente le détail, par lots, à l'Assemblée, à savoir :

Numéro lot	Dénomination lot	Montant H.T.
1	Terrassement	37 700,00
2	Gros œuvre	104 200,00
3	Charpente bois	22 500,00
4	Ravalement	23 600,00
5	Couverture tuiles	10 000,00
6	Couverture membrane	15 100,00
7	Menuiseries intérieures - extérieures	29 800,00
8	Cloisons sèches	37 300,00
9	Carrelage - Faïence	11 500,00
10	Chauffage - Plomberie	25 150,00
11	Electricité	15 100,00
12	Peinture et sol PVC	15 000 ?00
13	Enseigne	1 500,00
14	Agencement	19 000,00
<b>MONTANT ESTIMATIF TOTAL DES TRAVAUX</b>		<b>364 850,00</b>

Plusieurs observations sont formulées :

- ✓ Rassembler le lot électricité-plomberie-enseigne,
- ✓ Faire un seul lot pour le gros œuvre et couverture-tuiles,
- ✓ Inclure la menuiserie et les cloisons sèches.

Certaines de ces propositions ont déjà été formulées au maître d'œuvre, qui par retour d'expériences, ne les a pas notées dans la rédaction du dossier de consultation des entreprises. Monsieur le Maire précise que les souhaits du Conseil Municipal lui seront bien reformulés.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le montage technique des travaux et de se prononcer sur la répartition des lots de travaux détaillée ci-avant, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-06-01

### TRAVAUX : Halle de sports et terrain synthétique- Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire évoque le détail du cahier de charge, qui sera adressé à différents bureaux d'architecte, sur les thématiques suivantes :

- ⇒ Destination principale et secondaire de la salle,
- ⇒ Format et taille de la salle,
- ⇒ Activités pratiquées (sportive, culturelle ...),
- ⇒ Matériau de la structure construite,
- ⇒ Chauffage, type de sol,
- ⇒ Eclairage, qualité phonique.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le montage technique des travaux, pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la halle de sports et d'un terrain synthétique et d'accepter de lancer ladite consultation, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### TRAVAUX : Moins-value travaux d'aménagement de sécurité - Château Bourdin

Les travaux d'aménagement de sécurité, à Château Bourdin, se sont terminés au printemps, avec le parachèvement des espaces verts.

Ainsi, après vérification du maître d'œuvre AREA URBANISME, il s'avère qu'une moins-value, sur le lot 1 - VRD a été constatée, avec la suppression de prestations non réalisées : des mètres linéaires en plus ou en moins pour le terrassement des fouilles, des regards de branchement, une chambre de tirage France Télécom non réalisée etc.

La moins-value s'élève donc à 1 870,91 euros H.T. ou 2 245,09 euros TTC.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le montant de la moins-value du marché de Château Bourdin, pour le lot 1 - VRD, pour un montant de 2 245,09 euros TTC, avec :

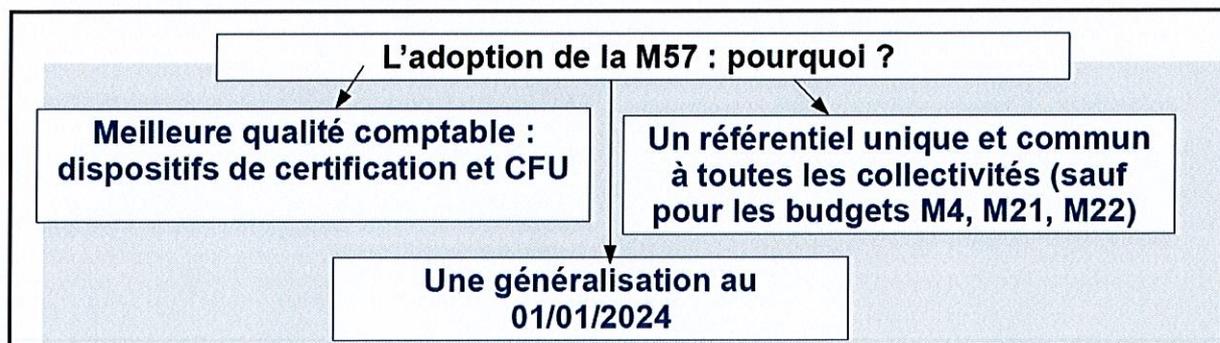
- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## FINANCES : Passage à la nomenclature abrégée M57

Le référentiel comptable M57 simplifié est destiné à s'appliquer aux collectivités de moins de 3 500 habitants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il se traduit par un plan comptable abrégé, différent de la nomenclature actuelle M14 et de règles budgétaires assouplies, afin d'améliorer la qualité comptable des flux échangés avec la trésorerie.

La Conseillère au Décideur Local, Mme Xhaard, invite la Municipalité à intégrer cette nouvelle nomenclature dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le prestataire informatique étant prêt. De plus, d'autres communes ont déjà pris l'option de la M57 et peuvent nous faire part de leur retour d'expérience dans leur quotidien.



Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le passage à la nomenclature M57 abrégée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## RESSOURCES HUMAINES : Dématérialisation des bulletins de salaire

La Direction Générale des Finances Publique donne la possibilité, aux collectivités, de procéder à la dématérialisation des bulletins de salaire et d'indemnité, via la plateforme ENSAP.

Le service est payant, soit un coût de 0,15 euros TTC par bulletin, soit une dépense annuelle pour la collectivité de 50,70 euros TTC. Actuellement, la collectivité édite environ 450 pages couleur à l'année, pour un coût d'impression de 18 euros (hors maintenance du photocopieur). Il y a lieu de rajouter le coût des enveloppes, pour la somme de 38 euros environ.

La plateforme ENSAP est personnelle à l'agent et à l' élu. Il sera le seul à y accéder, via la création d'un compte avec comme identifiant, son numéro de sécurité sociale. La collectivité déposera, de son côté, un flux informatique, lors de l'élaboration mensuelle de la paie.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la dématérialisation des bulletins de salaire, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## INTERVENANTS EXTERIEURS : Informatisation de la gestion administrative des cimetières

Actuellement, le cimetière est géré, sur plan papier avec un tableau excel qui retrace les fiches du défunt et la famille qui achète la concession. La gestion administrative peut poser des difficultés de perte de données (par exemple, les titres de propriété des concessions) ou approximations.

L'informatisation apporterait un suivi pérenne et fiable des données personnelles liées aux deux cimetières. Une consultation a été donc lancée, dont les résultats sont détaillés ci-après :

	ADIC	JVS	SEDI	Color Soft	Gescime
Création plan 2 cimetières		4030,00	8000,00	1380,00 (uniquement Soutiers)	3 138,00
Droit d'entrée		720,00	1752,00	1980,00	1920,00
Maintenance annuelle		856,80	408,00	324,00	794,40 (offert 1ère année)
Photographies	Solution actuelle	en régie	6831,00	8880,00	5 460,00 (reprise données)
Numérisation docs	Proposition : reprise des plans dans le logiciel actuel	en régie	7900,00	8160,00	
Formation		incluse dans le contrat	1040,00	960,00	1 050,00
Observations		Passage drone	Passage drone	<b>Etalement budgets</b> Retouche règlement Lien sur site internet Passage drone	<b>Etalements budgets</b> Retouche règlement Pas de drone (reprise de nos photos) Reprise de nos données Lien sur site internet
<b>Montant TTC</b>	<b>451,20</b>	<b>4 836,80</b>	<b>25 931,00</b>	<b>21 684,00</b>	<b>12 362,40</b>

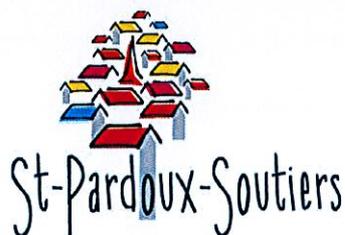
Le prestataire ADIC ne garantit pas les mises à jour de son logiciel. Quelle sera l'évolution dans quelques années ?

Les prestataires COLOR SOFT et GESCIME sont les seuls à proposer de répartir les coûts de mise en place sur plusieurs années budgétaires.

Au vu des éléments techniques et financiers présentés, les offres pourraient se classer de la façon suivante :

- 1) GESCIME
- 2) JVS
- 3) COLOR SOFT
- 4) ADIC
- 5) SEDI

L'Assemblée décide d'ajourner la décision, pour obtenir des informations complémentaires sur la proposition financière d'un prestataire. Le sujet pourrait être porté à la prochaine séance.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2022-06-01

### RESSOURCES HUMAINES : Tableau des effectifs – Mise à jour

Lors de la séance du 31 mars dernier, l'Assemblée a accepté la création d'un poste de bibliothécaire, précisée dans la délibération n° 2022-03-31-07.

Ainsi, le tableau des effectifs doit être mis à jour, avec cette modification, à savoir :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE(S) OUVERT(S)	REFERENCE DELIBERATION	OBSERVATION PARTICULIERES
<b>CULTURELLE</b>	Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine	TC	1	N° 2022-06-12 du 9 juin 2022	Poste de bibliothécaire « Lectures Nomades »

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs, à compter du 10 juin 2022, avec :

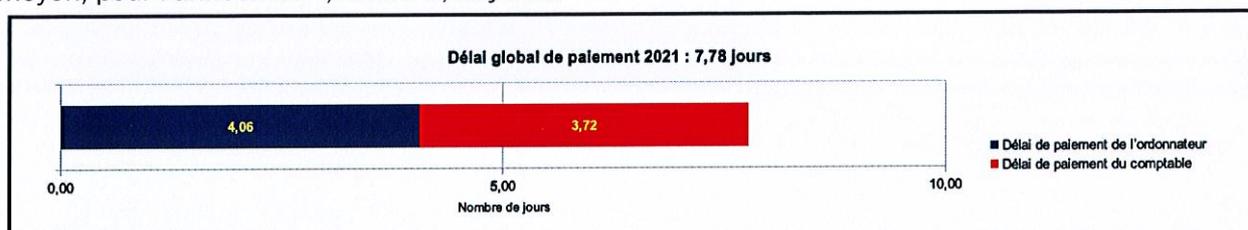
- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Informations et questions diverses

- Elections législatives des dimanches 12 et 19 juin : Monsieur le Maire invite les élus à se positionner sur des créneaux restants inoccupés à ce jour.
- Fête de la musique : Monsieur le Maire évoque différents postes, où les élus pourraient se porter volontaires. Il s'agira de contacter la Présidente du foyer rural, Nathalie AUDEBERT. Il sera nécessaire d'avoir 100 à 120 volontaires, pour faciliter l'organisation de la fête de musique.
- Monsieur le Maire précise que l'agence nationale du sport a octroyé, à la Municipalité, une aide d'un montant de 49 300 euros, pour la création d'un padel. Le choix du prestataire sera évoqué lors d'une prochaine séance du conseil municipal.
- Monsieur le Maire fait part du bilan des interventions des pompiers, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les interventions sont au nombre de 140, avec les  $\frac{3}{4}$  pour des interventions à la maison de retraite.
- Monsieur le Maire détaille les courbes de fréquentation à l'accueil de la mairie et de l'agence postale, suite à un pointage réalisé sur deux mois, sur les appels téléphoniques et les accueils physiques.

### Informations et questions diverses (suite)

- Monsieur le Maire évoque le délai global de paiement, concernant les factures déposées à la trésorerie, pour l'année 2021. Les services ont exécuté 1 776 mandatements de facture diverses (fonctionnement et investissement). 28 mandats ont été rejeté soit 1,6%. Les délais de paiement réglementaires sont de 30 jours : 20 jours côté mairie / 10 jours côté trésorerie. Le délai de paiement moyen, pour l'année 2021, est de 7,78 jours.



### Dates à retenir :

- ✓ 11 juin : portes ouvertes de la Fabrik
- ✓ 12 juin : élections législatives – 1<sup>er</sup> tour
- ✓ 19 juin : élections législatives – 2<sup>nd</sup> tour
- ✓ 21 juin : fête de la musique
- ✓ 25 juin : gratifiera
- ✓ 27 juin : réunion BPI groupe – EURIAL (fermeture laiterie de la Viette)
- ✓ 1<sup>er</sup> juillet : accueil directrice de l'EHPAD : Mme MOTTIER
- ✓ 2 juillet : anniversaire des 20 ans du Val de Flore
- ✓ 4 juillet : conférence des maires (Pays de Gâtine)
- ✓ 14 juillet : fête nationale (repas grillades le midi – activités l'après-midi)
- ✓ 15 juillet : soirée sous les chênes = Merry Go Round
- ✓ 30 juillet : cinéma de plein air
- ✓ 5 août : soirée sous les chênes = La Guinche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Le Maire,  
Johann BARANGER

